Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 038-213804255-20260924-D26_08_07CM-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. GENTY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-sept septembre deux mil vingt-six
PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/ STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/ PICARD/ BAGLI/FERNANDEZ/ VINGERDER/MENDY/JOYET/BASARA/RUARD/HAMADACHE/TASOURIT
POUVOIRS : ABMESELELEME A RULLIERE/CHAOUCH A MENDY/ROUCAUTE A JOYET/ HAMMADI A CHOUCHANE/HADIMLI A BASARA/MATOUGUI A TASOURIT
N° 26/08/07
Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal.

Le Maire indique au conseil municipal que durant l'été, le secteur jeunes du service enfance jeunesse a loué un minibus pour se rendre à une activité et que cette location a nécessité le dépôt d'une caution d'une valeur de 2 000 €.

Afin de constater le versement et le remboursement de cette caution, il expose qu'il est nécessaire que soient inscrits au budget des crédits en dépenses et en recettes au compte 275.

Aucun crédit n'ayant été prévu à ces comptes, il propose d'adopter la décision modificative suivante :

- recettes d'investissement - chapitre 27 - compte 275 = + 2000 €
- dépenses d'investissement - chapitre 27 - compte 275 = + 2000 €

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, adopte la décision modificative tel que proposé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 24 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE ST MAURICE L'EXIL 38550 (ISERE)

Philippe GENTY

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 28/09/2026
Et de la notification ou publication du 28/09/2026